

## Instauration des commissions internes du PNR

L'an deux mille vingt, le lundi 05 octobre à 18h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan, légalement convoqué le 25 septembre 2020, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Armorique du Centre culturel de l'Hermine à Sarzeau sous la présidence de M. David LAPPARTIENT. La Séance était ouverte au public et diffusée en direct sur internet.

### Etaient présents à la présente délibération :

M. Noël PAUL (*Ambon*)  
M. Pascal BARRET (*Arradon*)  
M. Roland TABART (*Arzon*)  
Mme Claire MASSON (*Auray*)  
Mme Muriel CLÉRY (*Damgan*)  
M. Luc LE TRIONNAIRE (*Elven*)  
M. Daniel LORCY (*Ile d'Arz*)  
Mme Brigitte CORFMAT (*Lauzach*)  
M. Alain BRULE (*Le Bono*)  
M. Nicolas DESCHAMPS (*Le Hézo*)  
Mme Magali TOUATI-BERTRAND  
(*Le Tour du Parc*)  
M. Jacques MADEC (*Locmariaquer*)  
M. Jacques LE METAYER (*Meucon*)  
M. Alban MOQUET (*Monterblanc*)  
M. Honoré GUIGOURES (*Plescop*)  
Mme Sylvie LASTENNET (*Ploeren*)  
M. Patrick CAMUS (*Plougoumelen*)  
M. Nicolas LE GROS (*Pluneret*)  
Mme Nathalie COURTRAI (*Saint-Armel*)  
Mme Gaëlle PRIGENT (*Saint Avé*)  
M. Jean-Michel YANNIC (*Sainte-Anne-d'Auray*)  
M. Frédéric PINEL (*Saint-Gildas-de-Rhuys*)  
M. Yannick DERIAN (*St-Nolff*)  
M. Alain LAVACHERIE (*Saint-Philibert - Suppléant*)

Mme Camille PETERS (*Sarzeau*)  
Mme Sylvie SCULO (*Séné*)  
Mme Stéphanie HERPE (*Sulniac*)  
M. Éric MAHÉ (*Surzur*)  
M. Yves LOUIS (*Theix-Noyal*)  
M. Bruno BODARD (*Treffléan*)  
M. Gérard THEPAUT (*Vannes - suppléant*)  
M. Jean-Marie LABESSE (*Arc Sud Bretagne*)  
M. Ronan LE DÉLÉZIR  
(*Auray Quiberon Terre Atlantique*)  
M. Thierry EVENO  
(*Golfe du Morbihan - Vannes agglomération*)  
M. David LAPPARTIENT  
(*Golfe du Morbihan - Vannes agglomération*)  
M. Claude LE JALLE  
(*Golfe du Morbihan - Vannes agglomération*)  
M. Jean-Philippe PERIES  
(*Golfe du Morbihan - Vannes agglomération*)  
M. Patrice LE PENHUIZIC  
(*Questembert Communauté*)  
M. Michel JALU (*Conseil Départemental - suppléant*)  
M. Gérard GICQUEL (*Conseil Départemental - suppléant*)  
Mme Marie Jo LE BRETON (*Conseil Départemental*)  
M. André CROCO (*Conseil Régional*)  
Mme Anne GALLO (*Conseil Régional*)

### Absents excusés :

M. Frédéric LAURENT (*Baden*)  
M. Benoît MADEC (*Crac'h*)  
M. David ROBO (*Vannes*)  
Mme Marine BARDOU (*Saint Philibert*)  
M. François GOULARD (*Conseil Départemental*)

Mme Soizic PERRAULT (*Conseil Départemental*)  
M. Gilles DUFEIGNEUX (*Conseil Départemental*)  
M. Maxime PICARD (*Conseil Régional*)  
M. Patrick LE DIFFON (*Conseil Régional*)

### Procurations :

M. Benoît MADEC (*Crac'h*) donne pouvoir à M. Ronan LE DÉLÉZIC  
Mme PERRAULT Soizic (*Conseil Départemental*) donne pouvoir à Mme Marie Jo LE BRETON  
M. Patrick LE DRIFFON (*Conseil Régional*) donne pouvoir à M. David LAPPARTIENT

### Etaient également présents (équipe du parc):

Mme Monique CASSÉ, Mme Annaëlle MÉZAC, M. Ronan PASCO, Mme Sophie GIRAUD, Mme Morgane DALLIC, Mme Marie TAVENNEC, M. Thomas COSSON, M. Fabrice JAULIN, Mme Irène BEGUIER, Mme Julia THIBAUT, M. David LEDAN, M. Benjamin SIMON.



## Instauration des commissions internes du Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan

Vu l'article 35.3 de la Charte du Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan ;  
Vu l'article 12 des statuts du Syndicat Mixte de Gestion et d'Aménagement du Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan ;  
Le Syndicat mixte du Parc est doté d'organes consultatifs.

- Délégués présents : 43
- Délégués votants : 46

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

### Article 1 : Instaure des commissions internes du Parc.

Chaque commission est présidée par un membre du Bureau.  
Chaque commission est constituée de 12 membres au maximum issus des délégués titulaires ou suppléants du Comité syndical.

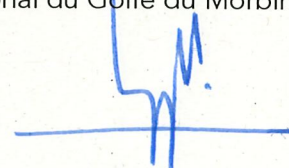
Il est créé :

- une commission urbanisme,
- une commission communication,
- une commission évaluation,
- une commission marque Parc et valorisation économique dont la composition est ouverte et complétée en fonction de l'ordre du jour aux ressortissants des structures du collège consultatif des socio-professionnels du Syndicat mixte du Parc (les 3 Chambres consulaires, le Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins et le Comité régional de Conchyliculture de Bretagne sud)
- une commission biodiversité

Le Comité syndical peut décider de modifier le nombre ou le périmètre des commissions.  
Le rôle de ces commissions est de suivre les dossiers de leur thématique et de préparer des propositions et avis pour le Bureau des élus du Parc.

### Article 2 : Délègue au Bureau des élus la mise en place des commissions et leur fonctionnement.

Le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel  
Régional du Golfe du Morbihan,



David LAPPARTIENT